



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**FSSSCT du CSA-SD
du lundi 17 avril 2023**

Déclaration liminaire

Depuis plus de trois mois, les personnels de l'Éducation Nationale se sont massivement mobilisés contre la réforme des retraites injuste et brutale du Président et de son gouvernement. Pour nos collègues, un recul de l'âge de la retraite comme une augmentation de la durée de cotisation sont inacceptables, surtout quand on prend en compte leurs conditions de travail souvent dégradées. Le refus du pouvoir d'entendre l'opposition à son projet, largement majoritaire dans la population a fait entrer notre pays dans une crise démocratique et sociale dont le Président de la République porte l'entière responsabilité. Avec l'intersyndicale interprofessionnelle toujours aussi unie, la FSU continue de revendiquer le retrait de cette loi.

Notre première réunion de la Formation Spécialisée se tient plus de quatre mois après le dernier CHSCT. Pour la FSU, ce temps de latence n'est pas acceptable. Nous regrettons l'imprévoyance du Ministère de l'Éducation Nationale comme de celui de la Fonction Publique, qui ont semblé découvrir les instances créées par la loi de Transformation de la Fonction Publique seulement après les dernières élections professionnelles. Mais nous regrettons aussi que l'Académie de Montpellier ait mis tant de temps à réunir les FSSSCT, contrairement à ce qui a pu se faire ailleurs. Pendant cette période, les membres de la FSSSCT, pourtant désignés officiellement, n'ont reçu aucune information, en particulier sur les signalements du registre Santé Sécurité au Travail et les personnels ont été privés de l'expertise des membres de l'instance. Pourtant, la situation de certaines écoles ou de certains établissements, comme le collège Joseph Anglade ou le collège Jules Verne, aurait pu en bénéficier.

La FSU est donc déterminée à ce que la nouvelle instance puisse fonctionner efficacement au service des personnels et de leurs conditions de travail, ce qui bénéficiera en fin de compte aux usagères et aux usagers du service public d'éducation. Les groupes de travail et les visites doivent reprendre au plus vite. Les questions liées au bâti scolaire, en particulier les ambiances thermiques et la qualité de l'air intérieur, ne doivent pas être évoquées que lors des situations de crise, climatique ou sanitaire. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit également faire partie des sujets sur lesquels la formation spécialisée doit travailler. Quant aux risques psycho-sociaux, ils sont d'autant plus présents que les ministres successifs ont mis en place de nombreuses réformes rejetées par les personnels, développé des injonctions contradictoires et affaibli le service public d'éducation en ne lui octroyant pas les moyens dont il a besoin. La FSU travaillera donc à ce que notre nouvelle instance, malgré le changement de nom, œuvre pour que l'employeur assume ses obligations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.